

-DÉPARTEMENT
VAL D'OISE
CANTON
GOUSSAINVILLE
COMMUNE
MARLY-LA-VILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°T/104-2022

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Occupation du domaine public/Création d'un branchement électrique souterrain
8 allée des Hêtres – Marly-la-Ville**

Le Maire de MARLY-LA-VILLE,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2212-1 et suivants, L 2213-1 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route et spécialement ses articles R 110-1 à R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 325-12 à R325-46, R417-9, R 417-10 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux prescriptions techniques prévues à l'article R.554-29 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses textes modificatifs et à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} partie signalisation temporaire) ;

Vu l'arrêté municipal en date du 10 janvier 2018 interdisant la traversée de Marly-la-Ville aux véhicules de plus de 6 tonnes ;

Vu l'avis du Directeur des Services Techniques

Considérant la demande de la société BIR, agence de Sarcelles, en date du 07 juin 2022 pour le compte d'ENEDIS

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'édicter toutes les mesures nécessaires et adéquates afin de règlementer à titre temporaire la circulation des véhicules sur la voie publique, pour permettre les travaux ;

Considérant qu'il importe de prendre en conséquence toutes dispositions de nature à rendre compatible le bon déroulement des travaux en garantissant la sécurité de tous les usagers des voies publiques.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les travaux de création d'un branchement électrique souterrain au 8 allée des Hêtres auront lieu du **04 juillet au 10 aout 2022 de 9 heures à 16 heures** et seront exécutés par la société BIR.

ARTICLE 2 : Les prescriptions sont les suivantes : le fourreau reposera sur un lit de sable de 10 cm, puis recouvert d'une épaisseur de sable de 20 cm avec un grillage avertisseur, le remblai sera purgé des éléments indésirables.

ARTICLE 3 : La libre circulation des piétons devra être assurée sur au moins un trottoir pendant toute la durée des travaux. Toutes les dispositions seront prises par la société afin d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant sur le périmètre du chantier, ainsi que de part et d'autre des travaux sur une distance de 50 mètres linéaires.

ARTICLE 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 6 : La fourniture, la mise en place des panneaux de signalisation, feux tricolores, le balisage (k16) et l'éclairage seront assurés de jour comme de nuit par la société ainsi que l'affichage du présent arrêté municipal.

ARTICLE 7 : La réfection des dégradations occasionnées au trottoir ou à la chaussée est à la charge du pétitionnaire.

Article 8 : Une information préalable sera effectuée par le pétitionnaire auprès des riverains 48 heures avant le commencement des travaux.

Article 9 : Tout manquement à l'une de ces obligations, entrainera l'annulation immédiate du présent arrêté Municipal.

Article 10 : Le pétitionnaire sera et restera responsable de tous les incidents et dommages qui pourraient survenir du fait du chantier et de la présence de véhicules, engins et matériels de chantier sur la voie publique, qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 11 : Le pétitionnaire devra tenir la voie publique en état permanent de propreté aux abords du chantier et sur les points ayant été salis par suite de ses travaux. L'écoulement des eaux devront être assurés en permanence.

Article 12 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également dans le même délai faire l'objet d'un recours gracieux intenté devant son auteur.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télé recours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) »

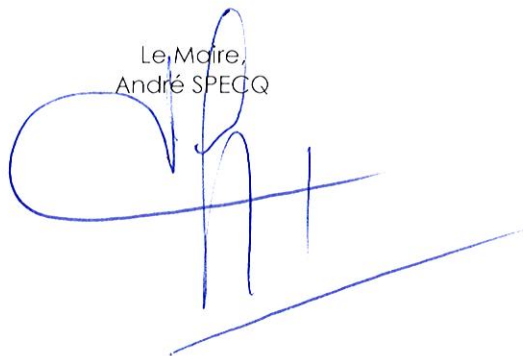
Article 13 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- /Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Madame la Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale Intercommunale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Fosses,
- Monsieur le Commandant du centre de secours de Surveilliers,
- Le service de transport KEOLIS
- Le Service collecte du SIGIDURS,
- Les sociétés BIR & ENEDIS.

Chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

À Marly-la-Ville, le 15 juin 2022.

Le Maire,
André SPECQ



BIR- AGENCE DE SARCELLES

CHEZ PROTYS TESSI
140 avenue Jean Lolive

93500 PANTIN

France

Tel :

Fax :

2223005029.222301DAC02.01@aptidec.fr

Réf Protys :

2223005029.222301DAC02

N° affaire :

12299130 GM

Mairie de Marly la Ville
Services Techniques
10 Rue du Colonel Fabien
95670 Marly la Ville
France

Courriel :

Tel: +33134474648

Fax: +33134474641

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN

Le : 07/06/2022

Signataire : BEN BACHA Linda

(Accompagnement V5-10 1.02)



Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : BIR- AGENCE DE SARCELLES

Adresse : CHEZ PROTYS TESSI 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93500 Localité : PANTIN Pays : France

Nom contact : MONTECALVO Prénom contact : GIOVANNI

Téléphone : 134383561 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : 2223005029.222301DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Dénomination : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande :

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : 8 Nom de la voie : ALLEE DES HETRES

Code postal : 95670 Localité : MARLY LA VILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Création d'un branchement souterrain pour le compte d'ENEDIS

Date prévue de début des travaux : 04/07/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 04/07/2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée
Ouvrage à signaler : Par feux tricolores Manuellement

Régulation de vitesse : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(OAC P1 VS v1.92)

Intervention de :

Circuler

véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : BIR- AGENCE DE SARCELLES

Adresse : CHEZ PROTYS TESSI 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93500 Localité : PANTIN Pays : France

Nom contact : MONTECALVO Prénom contact : GIOVANNI

Téléphone : 134383561 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : gmontecalvo@bir-reseaux.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème}

Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 12299130 GM

Le : 07/06/2022

Fait à : PANTIN

Nom : Ben Bacha

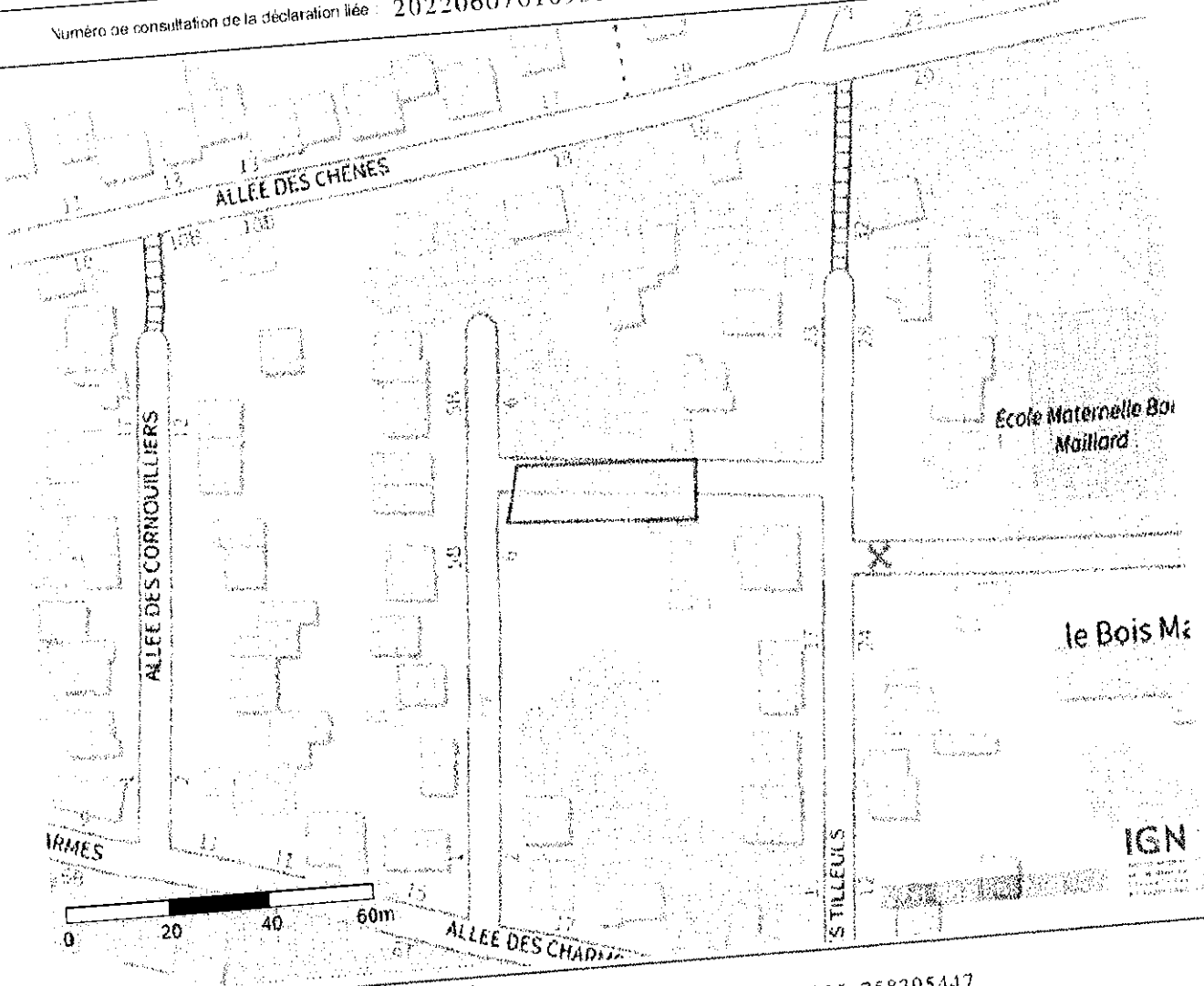
Prénom : Linda

Qualité : _____

(DAC_P2_V3_V 02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022060701093P



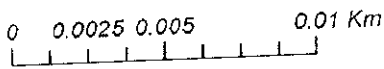
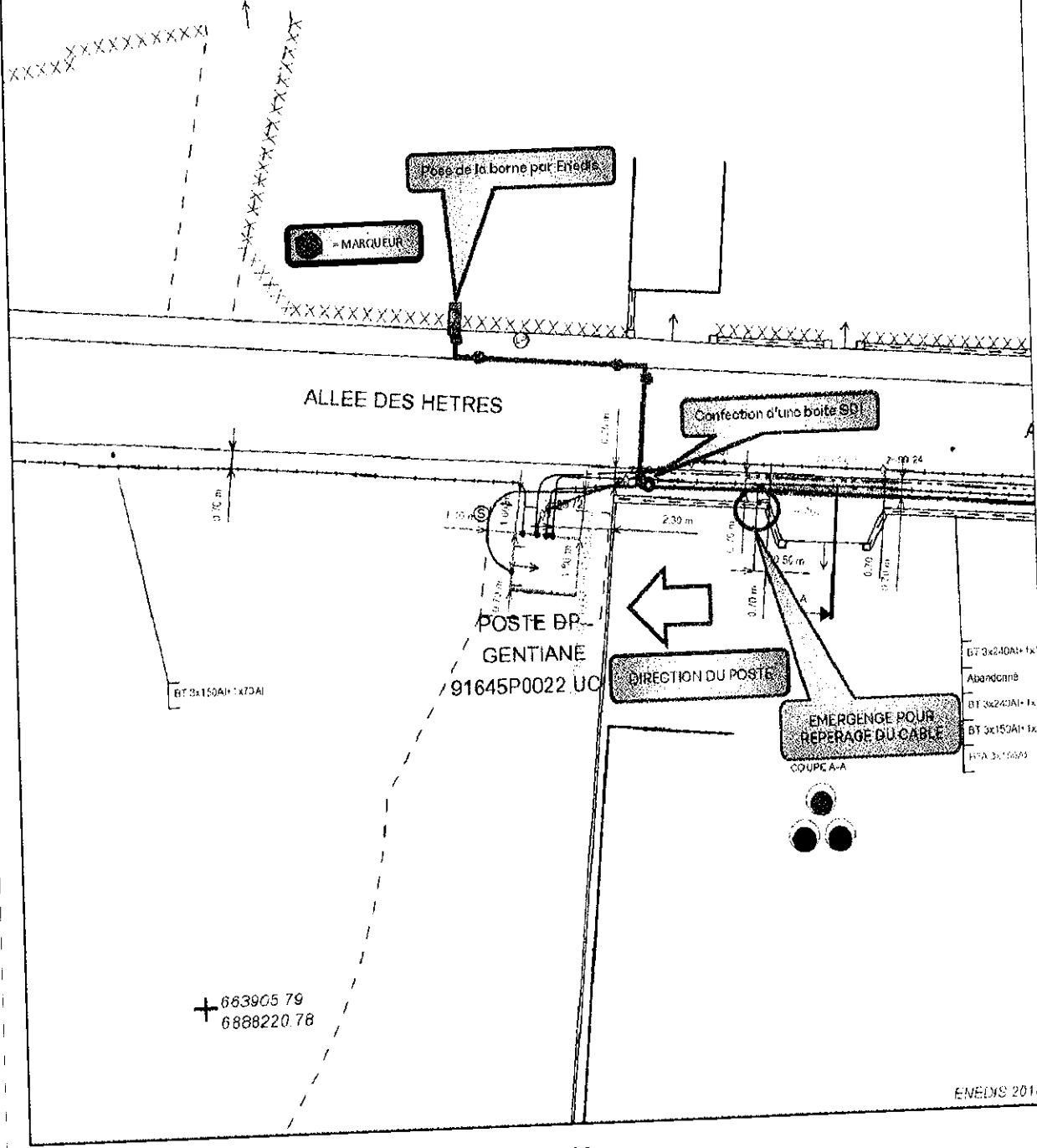
Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :
663932.7260894051

6888225.758395417

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

- 2, 50614111042061 49, 09303796925238
- 2, 50566124795826 49, 09305237132054
- 2, 50562178667917 49, 09295959090622
- 2, 50613116888220 49, 09294172501342
- 2, 50614111042061 49, 09303796925238

(Plan Détaillé - Protos v1.01)



02/05/2022
10:58

<p>L'ELECTRICITE EN RESEAU</p>	12299130	THEVENET
	50035107036716	8 ALLEE DES HETRES AD 68 MARLY-LA-VILLE
POSTE : GENTIANE		Départ : NR / Dipôle: 0537100299

PRESTATION DE REALISATION DE TRAVAUX

Affaire : 12299130 - RACS - 95371 - THEVENET
Prestation : 12299130-P02

Date de la demande : 02/06/2022
Date limite de livraison : 15/07/2022

Emetteur de l'ordre d'exécution		Destinataire de l'ordre d'exécution	
Entité		Prestataire	BIR SITE CHENNEVIERES
Interlocuteur	Bastien LACHAUME	N° de contrat	EC1BEC1090
Adresse		Type de commande	Branchement et Terrassement
Commune		Date prévue de prestation	N/C
Téléphone	0602018414	EOTP dépenses	EB21/ZBRT01/I-D30501-2U
Télécopie		PDL de consommation	50035107036716
Mail	bastien.lachaume@enedis.fr	Nature de la demande	Branchement individuel neuf en soutirage

Adresse des travaux			
Nom	THEVENET	Adresse	8 ALLEE DES HETRES
Prénom	JULIEN	Complément d'adresse	AD 68
Téléphone fixe	0766086383	Commune	MARLY-LA-VILLE
Téléphone portable		Adresse mail	maud_800@hotmail.fr
Demandeur			
Nom	THEVENET	Adresse	13 RUE DU BRELAN
Prénom	JULIEN	Complément d'adresse	RUE DU BRELAN
Téléphone fixe	0766086383	Commune	MARLY-LA-VILLE
Téléphone portable		Adresse mail	maud_800@hotmail.fr
Interlocuteur technique			
Nom		Adresse	
Prénom		Complément d'adresse	
Téléphone fixe		Commune	
Téléphone portable		Adresse mail	

Mandataire			
Nom		Adresse	
Prénom		Complément d'adresse	
Téléphone fixe		Commune	
Téléphone portable		Adresse mail	

FICHE D'ANALYSE DE RISQUES

Pour réaliser cette prestation en toute sécurité, sont à prendre en compte les risques décrits dans le plan global de prévention annexe au contrat indiqué ci-dessus ainsi que les risques spécifiques à cette étude précisés ci-après :

Élévateur possible	Non	Support mixte HTA et BT	Non
Identification d'un câble souterrain	Oui	Problème d'accès (fossé, largeur voie, chantier encombré...)	Non
Circulation, balisage particulier	Non	Risque Amiante	Non
Proposition d'intervention sous	TST	Travaux sous tension	Non
Commentaires	Commentaire prestataire lié à l'analyse des risques généraux du chantier : (par Enedis) ATST par baguage et arrêté de voirie nécessaires Commentaire Enedis spécifique à la réalisation de l'étude : <i>non renseigné</i> Commentaire Enedis à l'envoi de la demande de prestation : <i>non renseigné</i>		

Travaux demandés par le bénéficiaire			
N° affaire	12299130		
Nature de la demande	Branchement individuel neuf en soutirage		
Type de travaux	Individuel		
Technique de branchement	Branchement complet souterrain	Type de branchement	Type 1
Type de modification*	Individuel		
Filière de production	Aucune	Type d'injection	Aucun
PDL Prod		PDL non conso	

Date prévue de réalisation des travaux	N/C	Date limite d'exécution des travaux	15/07/2022	Autorisation de voirie	Non
Précision horaire	Aucune				
Longueur		Nombre de phases*		Puissance de raccordement*	
Privé	10,0 m	Injection	--	Injection	
Publique	6,0 m	Soutirage	Monophasé	Soutirage	12 KVA

Travaux à effectuer par le client

Fin des travaux prévue le		Fin des travaux réalisée le	
Réalisation de la tranchée	Oui	Pose fourreau	Oui
Reprise installation	Oui	Saignée dans le mur	Non
Confection niche	Non	Enduire mur / Surface plane	Non
Matérialiser emplacement borne dans clôture	Oui	Dégagement du tableau de comptage	Oui
Commentaire travaux demandeur	Commentaire Enedis ou prestataire sur les travaux demandeur : <i>non renseigné</i>		

Travaux à effectuer sur le réseau basse tension

Poste HTA/BT	GENTIANE	Code GDO poste HTA/BT	95371P0022
Nom départ BT	NR	Code départ BT	9537100299
Régime de voirie	Communal	Dépose branchement provisoire	Non
Numéro de dipôle	9537100299	Section du câble réseau (mm ²)	240
Nature de réseau	Souterrain	Numéro de DMR	

Description des travaux

Mode de réalisation	Pose de câble en domaine privé	Coffret	Borne
Partie privée	Comptage	Partie publique	Raccordement
Type de compteur à poser	2 fils	Terrassement	Tranchée ouverte
	Linky G3		

Date de réalisation	N/C
Commentaire sur les travaux	<p>Commentaire Enedis pour la réalisation du chantier : <i>(par Enedis)</i></p> <p>Travaux à faire par le client:- Matérialisation de la position du coffret (accessibilité assurée 24h/24) : un cordeau pour la limite avant du coffret et 2 piquets pour l'intervalle souhaité du positionnement du coffret- Réalisation d'une tranchée d'une profondeur de 70cm avec positionnement d'un grillage avertisseur rouge (voir documentation ci jointe)- Mise en place d'un fourreau rouge ou noir à liseret gris (type "IK10") de diamètre 90, aiguillé entre l'emplacement de la borne et l'emplacement du futur tableau de comptage</p> <p>Travaux à faire par ENEDIS:- Pose de la borne CIBE 60A à l'emplacement du fourreau du client- Création du branchement souterrain par confection d'une boîte SDI- Passage du câble de liaison privative dans le fourreau du client - Pose du tableau de comptage monophasé à l'aplomb du fourreau, dans le pavillon</p> <p>Commentaire prestataire à la soumission des travaux : <i>non renseigné</i></p>

(*) Uniquement pour certaines natures de demande.